



Délibération
N° 2021-070

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

ESTRATTU DI E DELIBERAZIONI DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE
DI A CUMUNA DI SAN MARTINU DI LOTA

OBJET : APPROBATION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION INTERCOMMUNALE DES
ATTRIBUTIONS (CIA)

Date de la convocation : 01/12/2021

SEANCE DU 6 DECEMBRE 2021

L'an DEUX MILLE VINGT et UN et le six décembre à dix-sept heures trente

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme PADOVANI Marie-Hélène**.

Présents : Mme PADOVANI Marie-Hélène, M. LEONARDI Bernard, Mme CASANOVA Nicole, M. BERTRAND Michel, Mme MANDRICHI Marie-Paule, Mme LORENZI Thérèse, Mme FILIPPI Augusta, M. POLIFRONI Bruno, Mme RAGAS Viviane, Mme SIGURANI Marielle, M. REVELLI Hervé, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, Mme NATALI Emmanuelle, M. SIGURANI Olivier, M. GRAZIANI Jean-Charles, Mme MINICUCCI Audrey.

Absents :

M. ROSSI Alain, M. PATRONE Etienne, M. CORMAT René-Pierre.

Mme FORNESI Marie-Dominique a donné pouvoir à Mme MANDRICHI Marie-Paule,
M. SCANIGLIA Didier a donné pouvoir à Mme SIGURANI Marielle,
M. PADOVANI Jean-Jacques a donné pouvoir à M. BERTRAND Michel,
M. COVILLI Pierre-Antoine, a donné pouvoir à M. LEONARDI Bernard,

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23	En exercice : 23	Présents : 16	Absents : 3	Représentés : 4
--	------------------	---------------	-------------	-----------------

Mme NATALI Emmanuelle a été nommée secrétaire.

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;
- Vu** la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 mars 2003 définissant l'intérêt communautaire en matière d'Habitat et politique de la ville ;
- Vu** le code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L441 et L441-1-6 ;
- Vu** la loi de programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine du 21 février 2014 ;
- Vu** la loi Alur du 24 mars 2014 ;
- Vu** la loi relative à l'Egalité et à la Citoyenneté du 27 janvier 2017 ;
- Vu** la loi ELAN du 23 novembre 2018 ;
- Vu** le décret n°2014-1750 du 30 septembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la Ville dans les départements métropolitains ;
- Vu** le contrat de Ville de l'Agglomération de Bastia signé le 06 novembre 2015 ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20211206-1282021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2021



Considérant que dès 2003, la Ville de Bastia a engagé une démarche de GUSP (Gestion Urbaine et Sociale de Proximité) dans les quartiers Sud au travers d'une convention cadre ;

Considérant l'approbation à l'unanimité par le Conférence Intercommunale du Logement du 29 septembre 2021 ;

Considérant le projet de convention annexé à la présente délibération.

Oui l'exposé de son président, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

Pour : 20	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

- ✓ D'approuver la Convention Intercommunale des Attributions, annexée à la présente délibération.
- ✓ D'autoriser Madame Le Maire à signer ladite Convention ainsi que tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Madame Marie-Hélène PADOVANI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20211206-1282021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2021